

Saint-Tropez, le 24 septembre 2009



Communiqué

L'information (sic) donnée dans Var Matin du 22/09 est entachée d'inexactitudes, ce qui est regrettable pour un article qui devrait être le reflet fidèle du dossier de modification de POS mis à l'enquête publique.

Ces erreurs que nous espérons involontaires ont fait réagir, à juste titre, de nombreux Tropicéziens.

Il est faux de dire que dans le pâté de maison voisin les immeubles passeront de 6 à 9 m, puisque la règle actuelle du POS (9m) est maintenue. La seule modification apportée est d'exiger un décrochement de toiture de 30 cm en moins pour améliorer la conception architecturale, et éviter un effet de barre sur la place Blanqui, ce qui à l'évidence est une amélioration sensible par rapport à la règle actuelle.

Quant aux « maisons d'en face, de la Croix de Fer au Chemin des Amoureux » qui bénéficieraient d'une possibilité de surélévation, il s'agit là encore de désinformation.

Tout l'ilot avenue Général-Leclerc, allant du Chemin dit « Bergon », à l'angle de la place de la Croix de Fer, au chemin des Amoureux demeure inchangé avec le maintien des hauteurs existantes.

Toutes les personnes qui ont été désorientées par cet article et veulent obtenir une information objective peuvent venir en Mairie consulter le dossier et rencontrer le Commissaire Enquêteur.